



Procès-verbal – Bureau communautaire du 7 décembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

1^{re} partie. Sujets soumis à délibérations par délégation du conseil communautaire

Commande publique.....	2
1. Marché public de création d'un parking de 80 places couvert d'ombrières photovoltaïques.....	2
Économie.....	3
1. Projet hybride Maison France Services/Maison de l'économie - Demande subvention DETR 2023 ..	3
Foncier	5
1. Convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage à Aiguillon construction AJOURNÉ.....	5
Finances	6
1. Emprunt sur le budget principal	6
Contractualisations – DETR 2024.....	6
1. Création d'une micro-crèche à Combrit-Sainte Marine : budget prévisionnel et demande de subvention	6
2. Renouvellement / Renforcement du réseau AEP	8



Procès-verbal – Bureau communautaire du 7 décembre 2023

Membres du bureau communautaire :

- Stéphane LE DOARÉ
- Éric JOUSSEAUME
- Jean-Louis BUANNIC
- Jean-Luc TANNEAU
- Jean-Claude DUPRÉ
- Yannick LE MOIGNE
- Stéphane MOREL

Membres du bureau communautaire excusés :

- Ronan CREDOU (Pouvoir donné à Stéphane LE DOARE)
- Jean-Michel GAIGNÉ
- Nathalie CARROT-TANNEAU
- Valérie DREAU
- Gwénola LE TROADEC

Maires :

- Christian LOUSSOUARN
- Jean L'HELGOUARC'H
- Serge GUILLOUX

Maires excusés :

- Cyrille LE CLEAC'H
- Jean-Edern AUBRÉE

Administratifs :

- Sandrine BEDART, Jonathan GAUTHIER, Arnaud DUBOURG

Le président démarre la séance à 16h45

Le procès-verbal du bureau communautaire du 16 novembre 2023 est approuvé et Jean-Claude DUPRÉ est désigné secrétaire de séance.

Commande publique (Présentation par Stéphane LE DOARÉ)

1. **Marché public de création d'un parking de 80 places couvert d'ombrières photovoltaïques (annexe 1)**

La création d'un parking de 80 places destiné aux élus et personnels de la CCPBS a été autorisée dans le cadre du permis de construire de l'extension du siège communautaire.

Afin de respecter les nouvelles obligations réglementaires en termes d'énergie renouvelable, l'ajout d'ombrières couvertes de panneaux photovoltaïques destinés à compléter les besoins en électricité de la piscine et du siège a été décidé et a fait l'objet d'un permis de construire en cours d'instruction.

Afin de réaliser ces travaux, une consultation d'entreprises en deux lots (Lot 1 : Voirie et Réseaux Divers et Lot 2 : Ombrières photovoltaïques) a été lancée le 19 octobre 2023 pour une date de remise des offres fixées au **vendredi 17 novembre 2023 à 12h00**.



Procès-verbal – Bureau communautaire du 7 décembre 2023

Pour le lot 1, deux entreprises ont remis une offre sur la base d'un montant estimé à 260 000 € par le maître d'œuvre CIT :

LE PAPE : 243 000 € H.T.

LE ROUX : 233 000 € H.T.

Pour le lot 2, quatre entreprises ont remis une offre sur la base d'un montant estimé à 375 000 € H.T. par le maître d'œuvre SOG SOLAR :

CEGELEC : 375 559 € H.T. ENTECH : 419 000 € H.T.

CLAY : 406 681 € H.T. SPIE : 361 006 € H.T.

Après analyse des offres par les maîtres d'œuvre, il est proposé de retenir l'offre la mieux-disante pour le lot n°1 : LE ROUX pour un montant de 233 000 € H.T.

Le rapport d'analyse des offres est annexé au présent rapport.

L'analyse des offres pour le lot n°2 a nécessité des questions complémentaires aux candidats, ce qui a repoussé l'achèvement du rapport d'analyse. Celui-ci sera communiqué en séance aux membres du bureau communautaire.

Le retour sur investissement est estimé à 8,5 ans, pour une durée d'utilisation de 20 ans.

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité,

- Attribuent le lot n°1 (voirie et réseaux divers) à l'entreprise LE ROUX,
- Attribuent le lot n°2 (ombrières photovoltaïques) à l'entreprise CEGELEC,
- Autorisent le président à signer les marchés publics avec les candidats retenus.

Économie (Présentation par Stéphane LE DOARÉ)

1. Projet hybride maison France services / maison de l'économie - Demande de subvention DETR 2023

Le territoire du Pays bigouden sud regroupe près de 38 000 habitants répartis sur 12 communes, dont 11 littorales.

Le territoire du Pays bigouden sud abrite quatre ports de pêche, véritables poumons économiques qui irriguent l'ensemble du territoire et sont un vecteur fort d'attractivité touristique.

Le poids économique de la filière pêche et produits de la mer est considérable : près de 2 000 emplois directs, soit près de 20% de l'emploi total. À terre, on estime que cette filière représente près de 7 000 emplois indirects. Suite au Brexit, le Pays bigouden sud a été fortement impacté par le plan d'accompagnement individuel (PAI), avec une baisse significative des apports sous criées qui vient fragiliser l'équilibre économique du complexe portuaire.



Procès-verbal – Bureau communautaire du 7 décembre 2023

Si les impacts socio-économiques du PAI sont difficiles à mesurer aujourd'hui, ils commencent déjà à produire leurs effets à la fois sur les filières maritimes et les emplois induits (pêche/mareyage/construction et réparation navale/ services et autres industries comme les filets, l'avitaillement, etc.), sur la compétitivité du système portuaire déjà fragilisé, et plus globalement sur l'ensemble du territoire (commerces, services, tourisme...).

La filière pêche et produits de la mer, qui a forgé l'identité du territoire et influencé son aménagement, est aujourd'hui en profonde mutation et doit relever de nombreux défis. Pour soutenir ces filières, conforter le dynamisme de toute l'économie locale, et créer des emplois durables, le territoire doit se réinventer, innover et expérimenter, tout en préservant le cadre de vie préservé et authentique qui le caractérise.

Au regard des impacts socio-économiques qui vont découler du PAI, la CCPBS souhaite pouvoir accompagner et orienter les acteurs dans un lieu à la programmation hybride regroupant en même une même place une maison de l'économie et une maison France services (MFS).

Ce lieu devra proposer des bureaux à la location modérée à l'année pour des jeunes entreprises ainsi qu'une offre de services à affiner pour les entreprises, les indépendants, les travailleurs nomades et les partenaires économiques créant ainsi un point de rencontre bien identifié sur le territoire. En parallèle, si le territoire dispose d'une MFS itinérante, il apparaît aujourd'hui indispensable d'identifier un lieu central trouvant sa cohérence dans le décloisonnement des thématiques, dans la création des synergies entre structures (économie, emploi, formation...) et les typologies d'utilisateurs (enjeu de l'inclusion numérique par exemple). Ce lieu « totem » devra rayonner sur l'ensemble du territoire, à travers des relais d'hyper proximité.

Les principaux enjeux du projet de MFS/ME visent :

- Le renforcement de la dynamique économique locale
 - Attirer et retenir les jeunes actifs et entrepreneurs sur le territoire.
 - Capturer les visiteurs et résidents secondaires sur de plus longues durées dans le territoire en leur proposant un espace de travail permettant de lisser les saisonnalités.
- Accompagner la mutation des filières maritimes et catalyser les innovations
 - Faciliter le parcours des entreprises du secteur maritime, de l'installation au développement/diversification
 - Créer des passerelles pour faciliter les coopérations et faire émerger des projets innovants
- Accompagner tous les publics
 - Le service aux personnes âgées
 - Aide aux familles monoparentales
 - Aide à l'insertion/reconversion professionnelle des jeunes et moins jeunes
- Faciliter l'accès aux services du quotidien et lutter contre la fracture numérique

Le lieu d'implantation est situé dans le quartier de la gare de Pont-l'Abbé (bâtiment « la loco » sur la parcelle AI 363).

Le coût total de l'opération est estimé à 3 515 700 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est défini comme suit :

Bureau communautaire 07/12/2023

Procès-verbal – Bureau communautaire du 7 décembre 2023

Financeurs	Montant sollicité de la subvention
État - D.E.T.R.	1 500 000 €
Région	700 000 €
Département	
Autres financements publics	
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)	2 200 000 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)	1 315 700 €
TOTAL (coût de l'opération H.T.)	3 515 700 €

Le calendrier prévisionnel de réalisation du projet :

- Date de début des travaux : novembre 2025
- Date de fin des travaux : mars 2027

Vu :

- Le caractère structurant du projet pour le territoire ;
- Les dimensions économique et sociale du projet, qui font sens dans un contexte post PAI ;
- L'état d'avancement du projet au regard du calendrier imposé

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité,

- Valident le plan de financement concernant la maison de l'économie/maison France services.

Le président bénéficie d'une délégation de pouvoir du conseil communautaire afin de solliciter les subventions.

Foncier

1. Convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage à Aiguillon construction

Ajourné



Procès-verbal – Bureau communautaire du 7 décembre 2023

Finances (Présentation par **Éric JOUSSEAUME**)

1. Emprunt sur le budget principal

Une consultation bancaire a été lancée pour souscrire un emprunt sur le budget principal. Cet emprunt est destiné à financer les différents investissements de la collectivité parmi lesquels : l'extension du siège communautaire, les aides habitat (FIFI et aides aux bailleurs sociaux notamment), déploiement du très haut débit, participation aux investissements du SMPPPC via la contribution en investissement, restauration de Tronoën.

Le cahier des charges transmis aux banques porte sur un montant de 2 000 000 € à taux fixe ou taux variable sur une durée de 20 ou 25 ans. L'objectif demeure de retenir les meilleures conditions d'emprunt possibles. Certains établissements n'ayant pas été retenus pour l'emprunt du budget annexe de l'eau ont indiqué qu'ils feraient leur possible pour fournir la meilleure offre à retenir.

Rappel de l'endettement du budget principal au 1^{er} janvier 2023 : encours de 3 715 021 € soit un ratio de désendettement de 0,88 an. Par ailleurs, le budget dispose de 5 915 650,16 € de crédits en recettes d'investissement pour le recours à l'emprunt.

Enfin, dans la mesure où la collectivité a souscrit 7 millions d'euros d'emprunt à taux variable en 2022, il est préconisé de retenir une offre à taux fixe si les propositions sont intéressantes par rapport aux tendances actuelles.

L'analyse des offres reçues a été communiquée aux membres du bureau en séance ([cf. annexes au PV](#)).

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité,

- **Acceptent l'offre de la banque populaire pour un emprunt sur 25 ans au taux fixe de 3,70%.**

Contractualisations – DETR 2024 (Présentation par **Stéphane LE DOARÉ**)

1. Création d'une micro-crèche à Combrit-Sainte Marine : budget prévisionnel et demande de subvention

Au cours de l'année 2021, la commune de Combrit et la CCPBS ont construit un projet commun pour la valorisation d'une parcelle située en plein cœur de bourg, sise au 4 rue Marcel SCUILLER, et qui nécessitait la déconstruction et la dépollution d'un bâtiment artisanal à l'état d'abandon.

L'analyse des besoins des deux collectivités a abouti à la volonté de produire à la fois une micro-crèche communautaire (12 places) et des logements locatifs publics dans une logique de mixité sociale (accueil de jeunes actifs, de familles et de personnes âgées) s'intégrant pleinement dans le tissu urbain du bourg de Combrit.

La question foncière a été placée au cœur du projet.

Dès le début, la volonté de la commune a été d'acquérir et de garder la maîtrise du foncier. L'acquisition, d'un montant de 180 584 €, a bénéficié de subventions de la région Bretagne et de la CCPBS (via son fonds d'intervention foncière et immobilière, le « FIFI »). La commune gardera la maîtrise de ce foncier par l'intermédiaire de deux baux emphytéotiques, l'un avec la CCPBS pour la construction et la gestion de la micro-crèche, l'autre avec le bailleur social pour la construction et la gestion des logements locatifs publics.

La volonté de la commune et de la CCPBS est de confier l'intégralité de la construction de l'opération à un bailleur social unique. Dans ce but, une mise en concurrence a été organisée avec la rédaction d'un cahier

Bureau communautaire 07/12/2023

Procès-verbal – Bureau communautaire du 7 décembre 2023

des charges. Deux opérateurs ont répondu à cette mise en concurrence et ont été auditionnés au cours du mois de mars 2022.

Aiguillon construction a finalement été retenu pour la construction de 11 logements semi-collectifs mixant les niveaux de loyers (PLAI, PLUS et PLS) et de la micro-crèche. Cette opération est estimée à environ 2 000 000 € HT, dont 635 000 € pour la partie dédiée à la crèche (maîtrise d'œuvre et travaux).

Le calendrier prévisionnel de l'opération pourrait être le suivant :

- Dépôt du permis de construire : Décembre 2023 (sous réserve de l'accord de la CCPBS sur le dossier de PC avant le 1^{er} décembre 2023)
- Obtention du permis de construire : Juin 2024
- Consultation des entreprises de travaux : avril 2024
- Démarrage des travaux : octobre 2024
- Livraison : 1^{er} ou 2^e trimestre 2026

Afin d'assurer les financements auprès de la CAF du Finistère, un plan de financement prévisionnel est demandé au plus tôt.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES (HT) en euros		RECETTES (HT) en euros	
Charge foncière	113 500	Caisse d'Allocations Familiales du Finistère	200 000 €
Construction	644 200	Conseil Régional de Bretagne Contractualisation « Bien vivre en Bretagne »	100 000 €
Honoraires	133 760	Conseil Départemental du Finistère Pacte Finistère 2030	75 000 €
Provision aléas	21 250	Etat DSIL 2023	90 000 €
		Etat DETR 2024	265 168 €
		Communauté de communes du Pays bigouden sud	182 542 €
TOTAL	912 710 €	TOTAL	912 710 €

Considérant qu'il convient d'adopter le plan de financement de la construction de la micro-crèche à Combrit,

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement,

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 juin 2021 n°C-2021-06-10-33 relative aux délégations du conseil communautaire au bureau et au président,

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité,

- **Adoptent le plan de financement prévisionnel relatif au projet de micro-crèche à Combrit-Sainte Marine.**

Le président bénéficie d'une délégation de pouvoir du conseil communautaire afin de solliciter les subventions.

Procès-verbal – Bureau communautaire du 7 décembre 2023

2. Renouvellement / Renforcement du réseau AEP

Dans le cadre du programme annuel de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau potable, la communauté de communes souhaite investir près de de 3,5 M€ en 2024, alors que les investissements annuels sur le réseau se situent entre 1,5 et 2 M€.

Concernant le prévisionnel 2024 des travaux, il est notamment programmé le remplacement d'un linéaire important de fonte à fort diamètre (Transport de l'eau) sur un axe structurant.

En conséquence, le prévisionnel des travaux 2024 est exceptionnellement plus élevé :

- Tensions sur le prix des matériaux, de l'énergie et des carburants.
- Remplacement des réseaux sur des axes structurants (travaux sur des départementales), sur des réseaux de diamètres importants.

Dans le cadre d'une demande exceptionnelle de financement par la DETR, les travaux suivants ont été identifiés, à partir du prévisionnel de 3,5M€.

Communes	Lieu travaux	Montant prévisionnel
Combrit Ste Marine	Rue de l'odet	120 000 €
Loctudy	Rue de penhador	110 000€
Penmarc'h	Rue des câbles sous-marins	150 000€
Plobannaec Lesconil	Rue de kerivin	210 000€
Pont l'Abbé	RD44 - 1 700ml feeder	430 000€
TOTAL		1 020 000€

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Dépenses (€HT)		Recettes (€)	
Travaux sur les réseaux	1 020 000€	DETR	400 000€
		Autofinancement	620 000€
Total Dépenses	1 020 000€	Total Recettes	1 020 000 €

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité,

- Valident le plan de financement présenté.

Le président bénéficie d'une délégation de pouvoir du conseil communautaire afin de solliciter les subventions.

PV validé :

Monsieur le président, Stéphane LE DOARÉ	
Monsieur le secrétaire de séance, Jean-Claude DUPRÉ	